



REGLEMENT OFFICIEL TROPHÉE JEUNES 69

SAISON 2024 / 2025

Dans ce présent règlement, le genre masculin est utilisé comme générique pour désigner des personnes, dans le seul but de ne pas alourdir le texte. Les termes employés pour désigner des personnes ont, dès lors, à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

1. DEFINITION ET OBJET

Le Trophée Jeunes 69 est une compétition organisée sous la forme d'un Circuit Jeunes selon le sens défini par la Fédération Française de Badminton (FFBaD). La raison d'être de cette compétition est de réunir les jeunes compétiteurs du Département du Rhône afin de leur permettre de se développer comme jeunes compétiteurs faisant partie d'une Ecole de Badminton.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'organisation et d'accueil, ainsi que le déroulement sportif du Trophée Jeunes 69.

Le suivi du Trophée Jeunes 69 est assuré par le siège du Comité de Badminton du Rhône - Lyon Métropole (CDBR-LM), sous le contrôle des Commissions Départementales Jeunes et Compétitions.

2. ORGANISATION

Le CDBR-LM délègue l'accueil des étapes à ses associations affiliées, celles-ci sont désignées « club hôte » et assurent l'accueil des étapes attribuées dans le respect de ce présent règlement.

L'attribution de l'accueil d'une étape se fait par la Commission Départementale Calendrier. Une fois attribuées, la création des étapes du Trophée Jeunes 69 sur l'intranet fédéral Poona et la plateforme Badnet est faite par le siège CDBR-LM.

La préparation sportive de la compétition (inscriptions, tableaux, échéanciers) est assurée par le siège CDBR-LM. Le club hôte pourra accéder à la compétition sur la plateforme Badnet dans les jours qui précèdent le tournoi.

A titre exceptionnel et à des fins de formation, tout ou une partie de cette préparation pourra être déléguée au club hôte ou au GEO présent le jour du tournoi, sous le contrôle du CDBR-LM et du juge-arbitre.

3. CRITERES DE PARTICIPATION

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer au Trophée Jeunes 69, les joueuses et joueurs licencié(e)s pour la saison en cours à la FFBaD, dans le Département du Rhône, à la date de clôture des inscriptions. Ils doivent être à jour de leur situation médicale et ne faire l'objet d'aucune mesure d'interdiction de jeu.

A titre exceptionnel, une délégation de joueurs issus de clubs FFBaD extérieurs au Rhône pourra être autorisée à participer à la compétition.

3.2. Conditions d'âge et de classement

En tenant compte de la répartition des catégories d'âge dans les différents lieux (si plusieurs sites de compétition sont proposés le même jour), les joueurs peuvent participer au Trophée Jeunes 69 dans les catégories suivantes :

- | | | |
|---------------------------------|--|--------------------------------------|
| - <u>Poussin (U11)</u> | ouvert aux Minibad et Poussins | <i>nés en 2015 et après</i> |
| - <u>Benjamin (U13)</u> | ouvert aux Poussins et Benjamins | <i>nés entre 2013 et 2016 inclus</i> |
| - <u>Minime (U15)</u> | ouvert aux Poussins, Benjamins et Minimes | <i>nés entre 2011 et 2016 inclus</i> |
| - <u>Cadet-Junior (U17-U19)</u> | ouvert aux Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors | <i>nés entre 2007 et 2014 inclus</i> |

Les joueurs inscrits en Junior (U19) seront sélectionnés afin de compléter les tableaux de la catégorie Cadet (U17) en fonction du niveau et du classement des joueurs de la catégorie Cadet (U17) inscrits, sur avis du Conseiller Technique Départemental.

4. MODALITES D'INSCRIPTION

4.1. Délais

La date limite des inscriptions est fixée au dimanche précédant la compétition, 23h59.

Les inscriptions sont à effectuer par le joueur ou son club d'appartenance auprès du siège CDBR-LM.

En début de saison, et ce jusqu'au 15 octobre de l'année en cours, une dérogation est accordée aux joueurs en cours de renouvellement de licence FFBaD. Dans tous les cas, pour pouvoir intégrer la compétition, le joueur devra être licencié le lundi précédent le tournoi, 12h. Dans le cas contraire, il sera automatiquement retiré de la compétition.

Clubs et joueurs sont responsables de leurs inscriptions. Le CDBR-LM ne peut être tenu responsable d'anomalies ou erreurs faites par les joueurs ou les clubs, y compris le non-respect des délais d'inscription ou de licenciation.

En cas de dysfonctionnement de la plateforme des inscriptions ou en cas d'affluence jugée faible, le CDBR-LM pourra reporter la fin des inscriptions au mardi précédant la compétition, 14h. Le cas échéant, une communication sera faite aux clubs affiliés.

4.2. Droits d'inscription

Le montant des droits d'inscription par joueur est fixé à 6 euros pour 1 discipline et 8 euros pour 2 disciplines (hors joueurs licenciés dans le club hôte).

Aucun paiement n'est à effectuer sur la plateforme Badnet ou sur le site de compétition pour les joueurs licenciés dans le Département du Rhône. Les droits d'inscription sont facturés au club d'appartenance du joueur via la facturation trimestrielle CDBR-LM.

Le détail de la facturation est fourni aux clubs pour chaque facture éditée. Les clubs sont libres de refacturer ou non, partiellement ou totalement, les droits d'inscription à leurs joueurs aux compétitions CDBR-LM.

Les joueurs participants et licenciés dans le club hôte, les joueurs non-retenus et les joueurs enregistrés comme forfait involontaire ne sont pas facturés. Ne sont facturés que les droits d'inscription des joueurs participants (hors club hôte) ainsi que les joueurs enregistrés comme forfait volontaire ou non-justifié.

Après la compétition, une fois les formalités administratives effectuées (saisie des résultats, rapport JA, etc...), un titre de reversement de 1 euro par joueur effectivement participant (hors joueurs licenciés dans le club hôte) sera édité en faveur du club hôte et sera pris en compte dans la facturation trimestrielle CDBR-LM.

4.3. Validation et publication des inscriptions

Les inscriptions sont validées et publiées par le siège CDBR-LM dans la journée de lundi sur la plateforme Badnet (sauf dans le cas d'un report de la fin des inscriptions au mardi 14h : validation et publication des inscriptions le mercredi).

Une paire DH/DD/MX est considérée inscrite à une étape dans l'unique cas où les 2 joueurs sont inscrits sur Badnet. La date d'inscription du dernier inscrit de la paire DH/DD/MX est prise en compte pour l'inscription de la paire.

Les joueurs sans partenaire peuvent se voir attribuer un partenaire par l'organisation ou le JA dès la clôture des inscriptions. Ils sont considérés participants à la compétition dès lors qu'un partenaire leur est attribué.

En cas d'affluence dépassant la capacité du lieu d'accueil, la liste des joueurs non-retenus est rendue publique en même temps que la version 1 des convocations.

Une fois inscrits en liste d'attente, les joueurs sont considérés comme « non-inscrits » à la compétition. Un accord écrit (par mail) du joueur ou de son club d'appartenance sera demandé dans le cas d'un repêchage survenant après la version 1 des convocations.

4.4. Confection des tableaux et tirage au sort

La confection des tableaux et le tirage au sort se font le mardi précédant la compétition suivant le CPPH du lundi précédant la compétition.

Lors d'une étape de Trophée Jeunes 69, un tableau de double ou mixte peut être proposé, en plus du simple. Dans ce cas, un joueur peut s'inscrire à 2 disciplines maximum lors d'une même étape (simple + double ou mixte).

Toutefois, la Commission Départementale Jeunes se réserve le droit de proposer des étapes de simple uniquement ou de double et mixte.

En cas d'affluence dépassant la capacité d'accueil, une priorité est donnée aux féminines inscrites en simple ou double dames dans la limite maximale de 50 % du nombre total de joueurs retenus.

Pour chaque étape, les tableaux proposés seront constitués selon les principes suivants :

- Afin de permettre l'opposition la plus homogène possible, des séries par catégories d'âge et par ordre de CPPH décroissant (CPPH moyen pour une paire de double ou mixte) seront constituées dans chaque discipline. Le nombre de séries sera dépendant des inscriptions et de la capacité d'accueil. Les joueurs/paires inscrit(e)s sont affectés aux tableaux suivant le CPPH du lundi précédant la compétition.
- Toutefois, dans le but d'apporter l'opposition la plus pertinente à nos jeunes compétiteurs, la Commission Départementale Jeunes se réserve le droit de proposer des surclassements ou de proposer des regroupements de catégories, sur avis du Conseiller Technique Départemental.

Les groupes uniques ainsi que les tableaux finaux à élimination directe précédés d'une phase de poules (avec 2 sortants par poules) seront privilégiés lors de la constitution des tableaux.

En fonction des inscriptions, la Commission Départementale Compétitions se réserve le droit de modifier, supprimer ou fusionner des tableaux ou de proposer au JA toute autre formule permettant aux joueurs de jouer dans de bonnes conditions.

4.5. Désistements et remplacements

Une fois passée la clôture des inscriptions, l'inscription d'un joueur peut être annulée par son club d'appartenance jusqu'au mardi précédant la compétition, 14h. Dans ce cas, aucune justification ne sera demandée et aucun droit d'inscription ne sera facturé.

Passé ce délai d'annulation possible sans justification, tout désistement devient un forfait à justifier. Le justificatif est à transmettre en indiquant la compétition concernée :

- avant la compétition : par mail à contact@comitebadminton69.fr
- le jour de la compétition : sur place auprès du JA ou par mail à contact@comitebadminton69.fr
- après la compétition : par mail à contact@comitebadminton69.fr

Les forfaits sont à justifier dans un délai maximal de 5 jours ouvrés après la compétition. Seuls les forfaits justifiés dans les délais impartis seront exemptés de paiement des droits d'inscription.

Les forfaits volontaires ou non-justifiés dans les délais impartis sont passibles des sanctions prévues par les textes fédéraux en vigueur.

Dans le cas d'un joueur forfait en double ou mixte, les dispositions nécessaires pour son remplacement sont prises avec le joueur restant par le CDBR-LM et le JA, dans le respect du Règlement Général des Compétitions.

5. DEROULEMENT

5.1. Généralités

Les étapes du Trophée Jeunes 69 ont généralement lieu le dimanche, de 8h00 à 19h00 maximum.

Toutefois, la Commission Départementale Jeunes se réserve le droit de revoir la programmation des disciplines, dans le respect des horaires spécifiés dans le Règlement Général des Compétitions.

L'échéancier prévisionnel de la compétition est affiché sur Badnet / EBad ainsi que dans la salle de la compétition, à titre d'information. Les tableaux sont publiés au plus tôt 1h avant le 1^{er} match de la compétition. Ils sont diffusés à titre d'information et peuvent faire l'objet de modifications avant le début de chaque phase.

Des propositions de tournois peuvent également être faites aux clubs le samedi, pendant les jours fériés ou les vacances scolaires.

5.2. Convocations

La version 1 des convocations est publiée au plus tard le mercredi soir précédant la compétition via la plateforme Badnet. Il appartient aux joueurs et aux clubs de consulter et vérifier leurs convocations.

Dans le cas où cela devient nécessaire, une 2nde version des convocations est publiée au plus tard le vendredi soir via la plateforme Badnet et prendra en compte les modifications effectuées à la suite des forfaits et remplacements.

Les premières convocations ne peuvent être annoncées avant 7h30 le dimanche pour un début à 8h00. Aucun match ne pourra être programmé au-delà de 18h30 le dimanche.

Les joueurs sont convoqués 45 min avant l'heure de leur premier match (sauf les joueurs du 1^{er} tour, convoqués 30 min avant). Les joueurs sont tenus d'annoncer leur présence lors de leur arrivée dans le lieu de compétition.

5.3. Scoring et gestion de la compétition

La gestion du tournoi est faite à l'aide de la plateforme Badnet (déroulement en ligne).

Les matchs se joueront au meilleur des 3 sets de 21 points selon les Règles Officielles du Badminton FFBaD.

Les joueurs disposent de 3 min de préparation à l'appel de leur nom pour débiter leur match. Le test des volants se fait à l'arrivée sur le terrain et est inclus dans les 3 min de préparation. 5 min après l'appel de son nom, tout joueur ne se présentant pas sur le terrain peut être déclaré WO par le JA, sans qu'un second appel soit nécessaire, et ce, quelque soit le stade de la compétition.

Chaque joueur dispose d'un minimum de 20 min de récupération entre 2 matchs.

Il ne pourra être réduit qu'à la demande expresse de l'intéressé(e). Le JA pourra donner des instructions pour que ce temps de récupération soit prolongé, selon les circonstances et l'appréciation du JA. Le temps de repos débute dès la fin du match précédent et se termine au début du match suivant.

Tout joueur désirant s'absenter de la salle entre 2 matchs doit obtenir l'accord du JA, sous peine d'être déclaré forfait. La nature du forfait reste à la discrétion du JA.

5.4. Volants

Le volant officiel est le FZ FORZA S-5000, disponible à la vente sur le lieu de compétition et à utiliser en cas de litige.

Les volants plumes sont à fournir en partage et à part égale par les joueurs dès leur premier match. Les volants devront être homologués et de classement FFBaD standard minimum. Il appartient à chaque joueur de prévoir la quantité suffisante de volants nécessaires pour chaque match. Les volants synthétiques et les volants dits « hybrides » ne sont pas autorisés.

Conformément au Règlement Général des Compétitions, le club hôte est tenu de prévoir un nombre de tubes de volants officiels qui pourra, si nécessaire, être mis en vente sur le site de la compétition.

5.5. Conseil aux jeunes joueurs

Le conseil aux joueurs entre les points n'est pas autorisé pour les matchs de la catégorie Poussin uniquement. Le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets) reste autorisé.

Pour les autres catégories autres que Poussin, le conseil aux joueurs entre les points est autorisé, de même que le conseil lors des interruptions normales du jeu (entre les sets et au milieu des sets).

Le conseil aux joueurs doit se faire dans le respect du code de conduite FFBaD des Conseillers, Educateurs et Entraîneurs.

5.6. Accompagnement des joueurs mineurs

En application de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs, chaque joueur mineur participant doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du JA et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale.

Dans le cas d'une blessure ou d'une maladie survenant pendant un match, l'adulte responsable doit pouvoir, à la demande du JA, intervenir sur le terrain et être en mesure de prendre, le cas échéant, la décision de l'abandon du joueur lors d'un match. Une trousse de secours peut être mise à disposition de l'adulte responsable, sur demande auprès de l'organisation.

5.7. Infrastructures sportives

Chaque personne accédant à une installation sportive doit respecter le règlement propre de l'installation sportive. Le propriétaire de l'installation sportive, le club hôte et le CDBR-LM déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou incident n'impliquant pas la responsabilité du propriétaire ou du CDBR-LM.

Toute consommation doit se faire dans les aires prévues pour la restauration. Aucune consommation ne sera tolérée dans la salle ou dans les tribunes, à l'exception de la bouteille d'eau. Il est exigé que les tribunes ainsi que toutes les aires de chaque installation sportive soient libérées par les joueurs et accompagnants dans le même état de propreté qu'à leur arrivée.

Le plateau de jeu n'est accessible qu'aux joueurs, conseillers et membres de l'organisation prévus pour la compétition. Cet accès doit respecter les plans prévus (passage interdit au-dessus des séparations de terrain). Des chaussures de salle propres et non-marquantes sont exigées sur le plateau de jeu.

5.8. Résultats et récompenses

Les joueurs arrivant 1^{er} et 2^{ème} de chaque tableau sont récompensés par le CDBR-LM (médailles).

Le club hôte dispose de la liberté de prévoir des récompenses supplémentaires (lots, bons d'achat, etc...). Dans tous les cas, les récompenses doivent répondre à la réglementation en vigueur concernant les mineurs.

Dès la fin de la compétition, le club hôte et le JA s'assurent que l'ensemble des résultats sont saisis sur Badnet afin de permettre l'import des résultats sur l'intranet fédéral Poona par le siège CDBR-LM.

Afin de pouvoir mettre en avant l'organisation et les résultats des joueurs, les clubs accueillants sont priés de bien vouloir transmettre les photos des podiums par mail à contact@comitebadminton69.fr dès la fin de la compétition.

6. OFFICIELS TECHNIQUES

La gestion des Officiels Techniques pour chacune des étapes du Trophée Jeunes 69 se fait par le siège CDBR-LM, sous le contrôle de la Commission Départementale des Officiels Techniques.

Le JA peut être proposé au CDBR-LM par le club hôte et faire partie du celui-ci, à condition de n'avoir comme fonction que le juge-arbitrage au cours de la journée de compétition.

Les indemnités ainsi que les frais de déplacement du/des JA sont pris en charge par le CDBR-LM, dans la limite des barèmes CDBR-LM en vigueur. La restauration sur place du JA est à la charge et sous contrôle du club hôte.

Des arbitres peuvent être amenés à officier sur le Trophée Jeunes 69. Ceux-ci peuvent être fournis par le CDBR-LM, par le club hôte ou être présents dans le cadre d'une action de formation d'arbitres. Aucun arbitre, gradé ou en cours de formation, ne pourra être nommé dans le cas où le JA est de grade Ligue Accrédité.

Le Trophée Jeunes 69 ayant un impact pédagogique fort dans l'apprentissage de la compétition de nos jeunes, nous recommandons à nos Officiels Techniques de faire preuve de pédagogie et de bienveillance, particulièrement à propos de la conduite des joueurs et des tenues vestimentaires et publicités. Les éducateurs et responsables de clubs peuvent être associés à cette démarche.

7. QUALITE DE L'ACCUEIL

En s'engageant dans l'accueil d'une étape du Trophée Jeunes 69, le club hôte s'engage à recevoir les joueurs et accompagnateurs dans les meilleures conditions possibles, à savoir :

- Ouverture de la salle suffisamment tôt
- Prévoir suffisamment de bancs ou de chaises
- Prévoir un point de restauration payant (eau, boissons chaudes et fraîches, salé, sucré, fruits, salades...)
- Prévoir une table de marque opérationnelle : sonorisation, micro, matériel informatique (+ matériel de secours), consommables, connexion internet, scoreurs manuels si nécessaire, affichages papier...
- Prévoir une trousse à pharmacie complète et fonctionnelle (poches de glace, saignements, etc...) à disposition du représentant du joueur, sur demande.

Les tournois sont susceptibles d'être contrôlés à tout moment par le CDBR-LM. Les clubs accueillants ne respectant pas ce présent règlement pourront se voir retirer ou refuser d'autres compétitions CDBR-LM.

8. APPLICATION DU PRESENT REGLEMENT

Toute inscription à une étape du Trophée Jeunes 69 implique l'acceptation des règlements fédéraux en vigueur et de ce règlement complémentaire, accompagné d'une annexe récapitulant les éléments spécifiques à l'étape en question du Trophée Jeunes 69.

Les Commissions Départementales mentionnées, le club hôte ainsi que le CDBR-LM sont chargés de l'application de ce présent règlement.

Toute question excédant les limites des délégations attribuées à chacun des acteurs est transmise au Conseil d'Administration CDBR-LM pour décision.